

## Regroupement familial

### Le chemin de croix d'un regroupement familial

- \_ Honorine Musinga Yenge de Kinshasa doit fuir son pays en 2001.
- \_ Elle obtient le statut de réfugié en 2002 (mais pas son mari arrivé avant, et sur lequel pesait pourtant un danger immédiat pire encore).
- \_ Elle demande alors le regroupement familial pour faire venir ses 4 enfants.
- \_ En octobre 2007 seulement le dossier est considéré comme complet par le consulat de France à Kinshasa.
- \_ Le consulat a dès lors huit mois pour statuer (sur un dossier complet ne l'oublions pas). Le feu vert pour le regroupement familial, pour le visa des enfants, est donné 8 mois moins deux jours. A deux jours près donc de l'expiration du délai.
- \_ La famille doit dès lors réunir 3000 euros de transport aérien pour ses 4 enfants. Un organisme est habilité à accorder des aides qui ne peuvent couvrir que 50% maximum de cette somme. Cet organisme ne dispose pas de moyens suffisants et a lui aussi des délais d'instruction.
- \_ Le visa n'est valable que pendant 3 mois ! Si à l'expiration du délai les enfants n'ont pu être convoyés, la procédure est à refaire c'est-à-dire : dépôt du dossier, vérification qu'aucune pièce ne manque (évidemment certains papiers devront être renouvelés car leur propre expiration sera tombée). Et quand le dossier sera à nouveau complet, l'ambassade-consulat pourra de nouveau jouer les 8 mois moins un jour avant de donner sa réponse.
- \_ Le dernier enfant de la famille avait 2 ans au départ précipité de sa mère. Laisse à de proches parents il a aujourd'hui 9 ans.
- \_ Quel est cet état qui pourrait à ce point la situation des gens issus d'un pays que l'on a pillé à ce point (nous on nos amis Belges, quelle différence ?)
- \_ Qu'espère-t-on après tout cela que le monde pense de nous ?
- \_ N'est-on pas en train de scier la branche sur laquelle nous étions installés, par ces directives scandaleuses que nos excellences et leurs sous-fifres appliquent à la lettre car la France bien sûr est le pays des Lettres !